



COMMUNE D'AUBONNE

Conseil communal

Extrait du procès-verbal de l'assemblée du 12 juin 2007

Présidence : M. Nicolas Suter

LE CONSEIL COMMUNAL D'AUBONNE

vu le préavis municipal du 20 mars 2007 n° 3/07 "Participation à la conduite de liaison des réseaux de Valgaz SA / Cosvegaz SA ainsi qu'à la société Germanier Eco Recyclage SA"

oui le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet

oui le rapport de la commission des finances

considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour

d é c i d e

de voter le décret suivant :

Le Conseil communal d'Aubonne

1. autorise la Municipalité à créer une conduite de liaison à Lavigny entre l'installation de la société Germanier Eco Recyclage et le réseau S.I. Aubonne;
2. accorde un crédit de Fr. 157'500.- pour la création de la conduite de liaison. Le montant de l'amortissement sera prélevé du fonds de réserve y relatif n° 9281.3 dont le solde au bilan au 31 décembre 2006 est de Fr. 3'226'088.05;
3. autorise la Municipalité à prélever cette somme sur la trésorerie courante ou, si nécessaire, recourir à l'emprunt de tout ou partie du montant aux meilleures conditions.

Amendement :

La proposition municipale de souscrire à l'augmentation du capital actions de Germanier Eco Recyclage par l'acquisition d'actions de Fr. 3'500.- et de payer un agio sur titres de Fr. 146'500.- est renvoyée à la Municipalité pour étude complémentaire et nouveau préavis.

Au nom du Conseil communal

Le président

La secrétaire

Is

Is

N. Suter

R.-M. Regidor

Le délai référendaire de 20 jours court dès le 15 juin 2007.